

19 mar 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 19 mars 2004

Dalle de la gare du Luxembourg

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, et Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a pris acte d'une communication relative au financement de la construction d'une dalle au-dessus de la gare du Luxembourg, à Bruxelles.

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, et Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a pris acte d'une communication relative au financement de la construction d'une dalle au-dessus de la gare du Luxembourg, à Bruxelles.

L'intervention de l'Etat belge, de 9.925.656 EUR, prévue au Protocole conclu (*) avec les Communautés européennes, visait à neutraliser la TVA sur la construction de la dalle. Cette intervention a donné lieu à des versements, par le promoteur, de régularisation de TVA, imputables à la provision dégagée par l'Etat belge. Au final est demeuré un solde non-utilisé de 79.371 EUR, au profit de la Belgique. Il a été convenu d'affecter le solde non-utilisé à l'épuisement de la provision dans le cadre des travaux de finition de la dalle. (*) le 23/07/1998.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>